

**RÈGLEMENT DU CONCOURS DE PHOTOS
ORGANISÉ EN 2017 PAR TETRA
SUR LE THÈME « AQUARIUM A LA MAISON »**

Article 1 : Organisateur

Dans le cadre du site Internet www.tetra.net/aquariumalecole, Tetra organise un concours de photos intitulé « Aquarium à la maison ! » du 01/03/2017 au 28/02/2018 en France Métropolitaine.

Tetra, marque du groupe Spectrum Brands France SAS
157 RUE JP TIMBAUD 92400 COURBEVOIE
SAS au capital de 6 950 020 €
RCS NANTERRE 602 039 349

Article 2 : Thème du concours

« Prends une photo originale de ton aquarium et tes poissons »

Article 3 : Participants

→ Le concours est gratuit sans obligation d'achat. Il est ouvert à tous les enfants de 3 à 12 ans à la date de participation au concours. Il s'adresse aux enfants de manière individuelle, dans le cadre familial. Une seule photo par participant est autorisée. La participation à ce concours est gratuite.

→ Les mineurs sont admis à participer à ce concours, à condition qu'ils aient préalablement obtenu de leurs parents ou de la personne exerçant l'autorité parentale l'autorisation expresse de le faire. Le fait pour eux de participer implique qu'ils aient obtenu cette autorisation.

→ Le concours est ouvert à toute personne vivant en France Métropolitaine (Corse incluse)

→ La participation au concours suppose l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Article 4 : Modalités de participation

→ La photo de l'aquarium devra être déposée sur la page dédiée au concours sur le site www.tetra.net/aquariumalecole.

→ Seront indiqués obligatoirement dans le formulaire de participation : les noms, prénom, date de naissance et adresse du participant.

→ La date de clôture pour l'envoi des photos est fixée au 28 de chaque mois.

Les délais sont impératifs.

→ Le concours est ouvert à toute personne vivant en France Métropolitaine (Corse incluse)

Article 5 : Jury

→ Un jury se réunira le 29 de chaque mois afin de sélectionner les photos considérées comme les plus pertinentes pour le mois passé.

→ Les membres du jury jugeront indépendamment chacune des photos en leur attribuant une note de 0 à 20 selon les critères suivants :

- Respect du thème : note de 0 à 10
- Créativité, originalité : note de 0 à 5
- Qualité artistique : note de 0 à 5

→ Les photos gagnantes seront celles qui ont obtenu les notes les plus élevées. Elles seront classées par ordre de préférence pour chaque catégorie (1^{er} prix, puis 2^{ème} prix, 3^{ème} prix).

Article 6 : Dotations

→ 3 photos seront primées pour chaque catégorie d'âge (1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} prix), chaque mois.

Les 3 gagnants de chaque catégorie se verront remettre les lots suivants :

- 1^{er} prix : 1 kit chouchoute ton poisson (1 aquasafe 250ml + 1 sachet de 20 funtips (en version "poissons tropicaux" ou "poissons rouges" en fonction du gagnant)) + 1 kit de coloriage Tetra + 1 jeu des 7 familles « Les animaux marins » (valeur : 20 €).
- 2^e prix : 1 kit chouchoute ton poisson (1 aquasafe 100ml + 1 sachet de 20 funtips (en version "poissons tropicaux" ou "poissons rouges" en fonction du gagnant))+ 1 kit de coloriage Tetra (valeur : 9 €).
- 3^e prix : 1 kit chouchoute ton poisson (1 aquasafe 100ml + 1 sachet de 20 funtips (en version "poissons tropicaux" ou "poissons rouges" en fonction du gagnant))+ 1 kit de coloriage Tetra (valeur : 9 €).

→ Les lots offerts aux gagnants sont nominatifs et ne pourront être attribués à une autre personne. Les prix offerts ne sont ni échangeables, ni remboursables. En cas de force majeure ou d'événement particulier, Tetra se

réserve la possibilité de remplacer les lots gagnés par des lots de nature et de valeur équivalente.

Article 7 : Remise des lots

→ Chacun des enfants gagnants sera individuellement averti par courrier dans le mois suivant la réunion du jury et recevra ses lots.

Article 8 : Utilisation des informations relatives aux gagnants

→ Aucun gagnant ne pourra réclamer de droits d'utilisation. Du seul fait de la participation à ce concours, les parents des enfants gagnants autorisent les organisateurs à utiliser les photos envoyées pour le concours, ainsi que les prénoms des enfants dans toute opération promotionnelle et manifestation liées à ce concours, sans que cette utilisation ne confère aux gagnants un droit à une rémunération ou avantage quelconque autre que la remise du prix gagné.

→ Conformément aux dispositions de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des informations le concernant, qu'il peut exercer sur simple demande à l'adresse suivante :

Spectrum Brands – Tetra
157 Rue Jean-Pierre Timbaud
92130 Issy les Moulineaux

Article 9 : Suspension ou annulation du concours

La société organisatrice se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler son opération à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants. Le règlement modifié par avenant(s), sera déposé, le cas échéant à la SELARL ACTA – PIERSON et ASSOCIES titulaire d'un office d'huissier de justice domiciliée 15 rue de Sarre BP 15126 57074 METZ Cedex 3.

Article 10 : Disponibilité du règlement du concours

Le règlement du concours est déposé via reglementdejeu.com à la SELARL ACTA – PIERSON et ASSOCIES titulaire d'un office d'huissier de justice domiciliée 15 rue de Sarre BP 15126 57074 METZ Cedex 3.

Il peut être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande

auprès de la société organisatrice.

Spectrum Brands – Tetra
« Concours un aquarium à la maison »
157 Rue Jean-Pierre Timbaud
92130 Issy les Moulineaux

Fait à Courbevoie, le 16/02/2017.